

Ville de ROMILLE
ZAC MULTISITES DE LA HOULTAIS – DU PLACIS VERDYS/L'HOTELLERIE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU COMPLEMENT A L'ETUDE D'IMPACT AVANT APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION

Participation électronique du public (article L.123-19 du Code de l'environnement)

LISTE DES PIECES DU DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

- 1.** Le dossier d'étude d'impact avec ses compléments ;
- 2.** L'avis émis par l'Autorité environnementale (MRAe) sur le complément à l'étude d'impact ;
- 3.** Le cas échéant, le mémoire en réponse à l'avis rendu par l'Autorité environnementale (MRAe) - *sans objet suite à la réception de l'avis sans observations* ;
- 4.** Le projet de dossier de réalisation de la ZAC de la Houltais et du Placis Verdys/l'Hôtellerie ;
- 5.** L'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celles des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ;
- 6.** Un registre ouvert à cet effet aux feuillets non mobiles ;
- 7.** La présente notice.